



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Production de prothèses dentaires

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

· **Service chargé des renseignements:** E-Mail: msds@kulzer-dental.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

Repr. 1B H360F Peut nuire à la fertilité.

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

cobalt

· **Mentions de danger**

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

(suite page 2)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun

(suite de la page 1)

P280 Porter des vêtements de protection.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· **Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **2.3 Autres dangers**

Au cours des processus de soudage et de brasage ultérieurs, le métal en fusion et la chaleur UV / IR peuvent provoquer des brûlures ou un incendie.

Chrome:

Le soudage et le meulage produisent de la fumée et de la poussière. De l'oxyde de chrome (VI), classé cancérigène, des poussières fines et de l'ozone peuvent se développer. Du chromate de sodium peut se former pendant le soudage.

Le chromate de sodium a la classification suivante :

Classification chromate de sodium (Cette classification ne s'applique qu'au chromate de sodium pur.)

H 350 Peut provoquer le cancer.

H 340 Peut provoquer des anomalies génétiques.

H 360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire à l'enfant à naître.

H 330 Danger de mort par inhalation.

H 301 Toxique en cas d'ingestion.

H 372 Cause des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H 312 Nocif par contact avec la peau.

H 314 provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H 334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H 317 peut provoquer des réactions allergiques à votre peau.

H 410 Très toxique pour les organismes aquatiques avec effet à long terme.

La proportion de chromate de sodium dans les fumées de soudage dépend de l'électrode, du matériau à souder et des conditions de soudage. Il n'est pas possible d'évaluer ici quelles sont les propriétés susmentionnées de la fumée de soudage.

Remarque sur l'étiquetage :

En tant qu'alliage, le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément aux réglementations CE ou aux lois nationales respectives. Bien que ce produit ne nécessite pas d'étiquetage, nous vous recommandons de suivre les conseils de sécurité.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· **Description :** -

(suite page 3)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7440-48-4 EINECS: 231-158-0	cobalt Resp. Sens. 1, H334; Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Repr. 1B, H360F Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413	≥25-≤75%
CAS: 7440-47-3 EINECS: 231-157-5	chrome substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥0-≤50%

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Après inhalation des gaz d'incendie, des produits de décomposition, des vapeurs ou des poussières, dans le cas d'un accident, faire respirer de l'air frais.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Recourir à un traitement médical

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Poudre de roche calcaire

Sable sec

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

· Autres indications -

CH/FR

(suite page 4)



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
Veiller à une aération suffisante
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

7440-48-4 cobalt

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,05e mg/m ³ H S B C1B M2 R1bf;als Co
--------------	--

7440-47-3 chrome

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,5e mg/m ³ S;als Cr berechnet
--------------	---

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

7440-48-4 cobalt

BAT (Suisse)	30 µg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Cobalt
--------------	---

(suite page 5)



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun

(suite de la page 4)

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Au travail, ne pas manger ni boire

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :**

ABEK-P3 (EN14387)

Filtre P1.

Protection respiratoire recommandée.

· **Protection des mains :**

Pour les travaux de soudage : Utiliser des gants de soudage (DIN 4841-4, EN 12477).

un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié

Si le contact avec la peau ne peut pas être empêché, des gants de protection sont recommandés pour éviter une sensibilisation possible.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

recommandée

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

· **Protection des yeux/du visage**

protection des yeux (EN 166)

Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

solide

· **Couleur :**

argenté

· **Odeur :**

inodore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

1380 °C

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

>999 °C

· **Inflammabilité**

Non déterminé.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· inférieure :

Non déterminé.

(suite page 6)



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun

(suite de la page 5)

· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· dynamique :	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	8,25 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Aspect:	
· Forme :	solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif. Non déterminé.
· VOC Suisse	
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 7)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun

(suite de la page 6)

· **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
 - Acides forts
 - Oxydants forts
 - bases solides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - En cas d'incendie, il peut être libéré:
 - Fumée d'oxyde métallique toxique
 - **Indications complémentaires** : -

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** :
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

7440-48-4 cobalt

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
----------	------	-------------------------------

7440-47-3 chrome

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 420)
------	------	-------------------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	>5,41 mg/l (rat) (OECD 403)
-------------	----------	-----------------------------

- **de la peau** :
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** :
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** :
 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun

(suite de la page 7)

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

L'inhalation de vapeurs et de fumées générées pendant le soudage/brasage peut provoquer la fièvre des fondeurs. Les symptômes peuvent apparaître après 4 à 12 heures. (Maux de tête, étourdissements, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Muta. 2, Carc. 1B, Repr. 1B

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

18 01 06* | produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun

(suite de la page 8)

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement
· Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | - |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
 - **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
 - **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
aucune information disponible
 - **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
aucune information disponible
 - **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH/FR

(suite page 10)



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.07.2022

Révision: 12.07.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Heraenium CE, EH, NF, Laser, P, Pw, Sun

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Date de la version précédente:** 16.05.2022

· **Numéro de la version précédente:** 3

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR